

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 20 mars 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D122026

Nombre de membres en
Exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël –
Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires-Adjoints,
M. RETY Jean-Pierre – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-
Claire – ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis
– M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie –
Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – M. MEYER Sébastien –
M. RAILLET Anthony – Mme MONIN Oriane – Mme BESSONE Esther –
Mme CHARNAY Sabrina – Mme CATHERIN Charlene – M. BATAILLARD Kévin
– M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance : Mme DUBOIS Christelle arrivée à la troisième question

Date de la convocation :
20/03/2026

Partie en cours de séance : Mme BONNAT Laura partie à la fin de la treizième question

Secrétaire : M. MARECHAL Romain

Objet de la délibération : **ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication, qui est représenté pour notre commune par 6 délégués dont 2 titulaires et 4 suppléants.

Le SIEA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dédié à l'aménagement du territoire en matière d'Electricité, de gaz, Système d'Information Géographique, d'aménagement numérique, d'éclairage public, de transition énergétique et du déploiement de la fibre optique dans l'Ain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer six (6) délégués (2 titulaires et 4 suppléants) pour Représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires et de quatre suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* Nombre de bulletins blancs	:	0
* Nombre de bulletins nuls	:	0
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	27
* Majorité absolue	:	14

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20260327-D122026-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Ont obtenu :

- Monsieur Raphaël MONTERRAT	27	voix	(vingt-sept)
- Monsieur Bertrand VERNOUX	27	voix	(vingt-sept)
- Monsieur Christian GAULIN	27	voix	(vingt-sept)
- Madame Catherine FONTIMPE	27	voix	(vingt-sept)
- Monsieur Julien MURE	27	voix	(vingt-sept)
- Monsieur Sébastien MEYER	27	voix	(vingt-sept)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont ainsi élus :

* Délégués titulaires :

Monsieur Raphaël MONTERRAT
Monsieur Bertrand VERNOUX

* Délégués suppléants :

Monsieur Christian GAULIN
Madame Catherine FONTIMPE
Monsieur Julien MURE
Monsieur Sébastien MEYER

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 02 avril 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX